



Mairie de Visan
Place du Jeu de Paume
84820 VISAN

Tél : 04.90.28.50.90 – Fax : 04.90.28.50.99

COMPTE-RENDU

REUNION DE QUARTIERS : *Notre Dame, Sépulcre, Lacoste*

Date : Mardi 14 janvier 2020 – 18h30

45 participants

Elus présents : Éric PHETISSON, Jean PREVOST, Bernard RACANIERE,
Marie-Jo JARDIN, Jean-François ARROYO, Josette SABOLY

Le point sur les dossiers du moment

Toiture de l'école à changer : On s'est aperçu qu'elle était en très mauvais état. Des tuiles tombent. C'est la raison pour laquelle le trottoir sous le toit de l'école a été interdit aux piétons. Le toit doit être refait totalement : charpente, tuiles, isolation. L'appel d'offre aux entreprises a été lancé. Nous avons obtenu 80% de subvention pour le financement. Le budget total s'élève à 150 000€. Les travaux débuteront début février 2020.

Programme de voirie : Nous avons augmenté de façon importante le budget voirie pour 2019. Là encore, un appel d'offre a été lancé. L'entreprise a été choisie et les travaux de voiries vont débuter prochainement en campagne et sur le village : Place Jean Moulin, Lotissement le Sépulcre, Chemin Serratoris, Chemin Roussillac, Chemin des Estimeurs.

Aménagement de l'Espace Bellevue :

Création d'un parking à la place du terrain de sport utilisé par l'école. Déjà 2 bornes de recharge électrique pour véhicules ont été placées et sont maintenant en fonction. C'est une bonne chose car cela amène des visiteurs sur la commune.

Création d'un City Park sur la partie engazonnée à la suite du parking. Ce sera un terrain omnisport réservé aux jeunes et à l'école avec un sol goudronné et tracé. Début des travaux dans le courant du 1^{er} trimestre 2020.

Installation d'un pare-ballon entre le stade, le City-Park et le Chemin de la Palisse. Ce pare-ballon a été financé à moitié par la fédération de football

Place de la Coconnière :

Le bas de la place va être refait en collaboration avec la Région qui va installer les arrêts bus des lignes régulières. En effet, les arrêts-bus actuels sont dangereux (Devant la pharmacie). La mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) concernera les arrêts sur les places minute actuelles près de la Poste et à la suite de la boulangerie et du café du siècle. Les deux places « minute » seront déplacées le long du mur « décoré » de l'école.

Le nouvel aménagement de la partie basse de la place aura le même nombre de places de parking qu'actuellement. Par contre, certaines places ne seront pas en épis. Il faudra faire un créneau.

Les travaux ne débuteront qu'en juin 2020 car une partie des canalisations d'eau potable sont à changer car elles sont en plomb. C'est le syndicat des eaux RIVAVI qui s'en charge ; il attend des subventions.

Sécurisation de la sortie de l'école : Le trottoir devant l'école sera refait avec la mise en place de barrières neuves. Toute la zone sera une zone à 30 km/h : de la salle F Mistral jusqu'à l'Hôtel du Midi et le bas du stade avec la pose de coussins berlinois pour faire ralentir les véhicules.

Local de l'agence du Crédit Agricole de Visan : Les locaux ont été rachetés par la commune afin de pouvoir garder le distributeur de billets sur place. Cela a été une négociation avec le Crédit Agricole. Nous allons le rénover. Notre objectif est d'y installer un médecin. Malheureusement nos discussions actuelles n'ont pas abouti. Le Crédit Agricole s'est engagé à maintenir ce distributeur pendant 10 ans à Visan. Un plan incliné pour les PMR est programmé. Enfin le Crédit Agricole pourra recevoir ses clients sur rendez-vous soit en mairie, soit à la Maison du tourisme (salle de

réunion). Comme indiqué par nos moyens de communication, le distributeur ne sera pas actif pendant 1 mois, temps nécessaire pour construire un mur blindé qui séparera le DAB du reste du bâtiment.

Questionnement des présents : Est posé le problème de la luminosité par grand soleil très gênante pour retirer de l'argent.

Réponse des élus : Nous n'avons pas eu le choix. Le fait de le mettre à l'extérieur est tout de même une bonne chose car il est accessible 24h/24h ce qui n'était pas le cas auparavant lorsqu'il était à l'intérieur du local.

Création d'un relais postal à l'épicerie de Visan : Grâce à une convention entre la Poste et l'Association des Maires de France, nous avons la garantie de garder le bureau de poste. Cette convention est arrivée à échéance fin 2019. Nous ne souhaitons pas, comme à Grillon, faire une agence postale communale. Nous avons fait le choix de l'installer chez un commerçant de la commune. Le choix de l'installation dans un commerce a un double avantage : c'est un revenu supplémentaire pour l'épicier qui s'interrogeait sur son avenir et cela permettrait une amplitude horaire d'ouverture plus grande (après-midi, samedi, dimanche matin)

La commune a donné son accord. Si nous attendions 2020 nous risquions de perdre totalement la poste car la convention avec La Poste arrivait à son terme.

Une nouvelle fois les élus lance un appel pour que les Visanais viennent faire une partie de leurs courses dans les commerces de Visan.

Haie de cyprès « Chemin Notre Dame » qui a été arrachée : Lorsque cette haie a été plantée, la taille des arbres n'avait pas été anticipée. Les cyprès avaient été plantés pour la plupart trop près du mur en pierre. De ce fait, la taille sur l'arrière a été rendue impossible. Tout a été arraché. Une nouvelle haie d'arbustes a été replantée. Elle sera fleurie. C'est Josette Saboly, conseillère municipale qui porte ce projet.

Il est demandé de tailler les deux cyprès près des boîtes aux lettres du lotissement.

Réponse des élus : Ce sera fait

Adressage du lotissement de Notre Dame

Le conseil municipal a décidé de donner un nom aux deux rues des lotissements de Notre Dame car trop de problème d'adressage sont apparus pour les pompiers (secours aux personnes), les livreurs de colis, l'installation de la fibre, fermeture par erreur de compteurs EDF....

Les riverains de ces deux voies (Rue d'Evere et Rue du Colonel Beltrame) ont été sollicités pour vérifier leur nouvel adressage. D'autres quartiers sont concernés (Claron et Le Batadou par exemple). Le tout sera envoyé à la poste pour officialiser la chose. La commune s'est engagée à offrir des numéros autocollants pour les boîtes aux lettres qui ne devraient pas changer de place (On verra !) à part la rue de la chapelle Notre Dame où des boîtes aux lettres par maison ont été placées.

Il faut noter ces derniers temps de grandes difficultés le téléphone ; des coupures sont incessantes et nombreuses. France Télécom ne s'occupe plus des lignes aériennes.

« Le Stop » de Notre Dame à l'intersection de la route de Vaison

Les véhicules arrivant de Vaison ne laissent pas la priorité pourtant obligatoire sur ceux qui descendent du chemin Notre Dame. Heureusement qu'il y a le ralentisseur. De plus, l'ancien tracé du stop a été noirci pour cacher le blanc mais cela pose un doute aux conducteurs. Il faudrait trouver une solution.

Réponses des élus : Nous avons mis toutes les rues en « priorité à droite en agglomération en plaçant des « crois de St André » avant chaque intersection, des panneaux indiquant clairement qu'il y a priorité à droite systématique dans le village. Lors des travaux de rénovation de la voirie du Sépulcre, nous proposerons « d'engoudronner » ce carrefour.

Poubelles

La municipalité est à l'écoute des demandes des citoyens. Les habitants du lotissement de Notre Dame des Vignes souhaitent le déplacement de leur colonne qui a été installée dorénavant à l'arrêt bus, route de Vaison. Nous avons demandé l'installation d'une trappe sur les colonnes « Emballages » pour faciliter les dépôts.

On nous avait vendu ce nouveau dispositif avec une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le taux a bien baissé de 13 à 11% ce qui n'a pas été significatif sur nos feuilles d'impôts.

Eclairage public dans le village

La commune paie 64 000€ de consommation d'électricité pour l'éclairage public. Nous avons projet de réduire cette facture de moitié avec l'installation de l'éclairage avec des LED. Certains participants suggèrent de faire comme dans certaines communes de la Drôme qui éteignent purement et simplement l'éclairage de leur village une partie de la nuit. Pourquoi ne pas le faire à Visan ? Pourquoi ne pas éteindre un candélabre sur deux dans les zones, comme Notre Dame, qui sont trop éclairées.

Réponse des élus : Ce sujet de l'éclairage public touche à la fois l'environnement (éclairage du ciel) et l'économie (faire baisser la facture énergétique de la commune). L'équipe municipale a fait faire une étude de faisabilité de tout mettre en LED avec possibilité de pouvoir baisser l'intensité de l'éclairage une partie de la nuit (comme la rue du Couvent ou l'arrêt bus de Notre Dame). L'estimation est de 250 000€. L'organisation d'un référendum sur le village pour éteindre totalement l'éclairage public une partie de la nuit serait nécessaire. Ce sujet demande une réflexion globale de ce dossier que nous avons déjà commencé.

Les participants posent le problème du manque d'éclairage public sur le passage qui mène à l'arrêt du bus en hiver et le manque d'éclairage public sur la partie finale du chemin de Notre Dame des Vignes.

Questions des participants

+ Mise en place de vidéos-protection dans le village

Réponse des élus : Une étude avait été menée par notre équipe. Le budget prévisionnel s'élève à 150 000€. La difficulté est que notre commune n'est pas considérée comme ayant assez d'actes de délinquance pour avoir des aides au financement. 47 délits sur Visan en 2019.

+ Bus scolaire :

Le bus scolaire ne passe pas à 9h et à 16h sur Notre Dame alors qu'il passe à 8h et 17h. Comment faire changer les choses.

Réponse des élus : C'est la Région qui a cette compétence. Nous ferons une intervention en leur direction.

+ Passage entre les deux lotissements :

A faire nettoyer plus souvent par les services techniques.

+ Parking dans le lotissement

Il est à noter un nombre important de voitures stationnées dans le lotissement alors qu'il n'y a pas de parking. Il faudrait faire passer un message de civisme afin que chaque habitant gare son véhicule dans devant chez lui pour permettre à tous de pouvoir se garer.

Réponse des élus : Ok pour l'info générale. S'il y a des épaves ou des voitures tampons, il faut nous le signaler pour que nous intervenions. La problématique du parking est générale sur la commune comme toutes les autres communes. Rappel que le parking de l'espace G Sautel est une zone de co-voiturage, que la place de la Coconnière a été mise en zone bleue....